

Sujet : [INTERNET] TR : Parc éolien de Lupsault - enquête publique

De : ANNE PINTO <pinto.sarl@wanadoo.fr>

Date : 05/12/2021 16:09

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Le : 05 décembre 2021 à 16:07 (GMT +01:00)

De : "ANNE PINTO" <pinto.sarl@wanadoo.fr>

À : "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Objet : Parc éolien de Lupsault - enquête publique

Avis très défavorable : le territoire du Nord-Charente est déjà totalement saturé d'éoliennes, d'où les nuisances suivantes dont nous souffrons déjà :

- saturation visuelle
- nuisances acoustiques, notamment de type acouphène pour certains riverains sensibles
- dévalorisation de l'immobilier
- avis négatif des touristes qui ne reviendront plus, ceci entraînant une grosse perte de revenu pour les charentais vivants du tourisme.

Cordialement

Anne Pinto et André Morteau - 4 rue du Maussant - 16140 Tusson

Sujet : [INTERNET] Parc éolien des Chaumes - Paizay-Naudouin - Notre Contribution

De : "4daltons" <4daltons@wanadoo.fr>

Date : 05/12/2021 18:37

Pour : <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Dr et Mme J-Louis CARDE

13 rue JOUBERT

16240 VILLEFAGNAN

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Monsieur le Commissaire

Nous tenons à vous faire part de notre opposition à l'installation de nouvelles éoliennes dans notre région Nord-Charente.

Dans notre zone « Nord-Charente » (et Sud Vienne & Deux-Sèvres limitrophes) , nous pouvons déjà comptabiliser presque une centaine d'éoliennes.

Lorsqu'on est au point culminant de Villefagnan (La Ferté), on en compte facilement 40 à vue d'œil !!!!

Dans le cas spécifique de Paizay-Naudouin et hormis les nombreuses raisons qui peuvent justifier l'interdiction d'éoliennes,

s'ajoute le fait que leur implantation est prévue dans une zone en perspective avec un monument historique :

Le Château de Saveilles.

Nous constatons que déjà, d'autres sites remarquables en Charente, tels que celui de l'église de Lichères n'a pas été épargné !

La protection de notre patrimoine historique et géographique en particulier dans un cadre touristique justifie qu'on arrête de défigurer notre campagne Charentaise.

Nous vous rappelons que la France est le 1^{er} pays d'accueil touristique au monde.

C'est donc pour notre pays une question de survie que de respecter les sites touristiques.

Il s'agit donc d'interdire toute implantation dans des lieux où sont situés des sites protégés.

Déjà, le choix presque unilatéralement au profit d'éoliennes nous parait abusif, alors qu'il existe d'autres énergies renouvelables encore peu explorées

pour des raisons d'intérêts discutables. Il est possible d'utiliser par exemple l'énergie hydraulique en installant des systèmes hydrauliques dans les cours d'eau ou en utilisant les marées.

- Cas des turbines des marais vendéens
- Cas des essais dans la Loire à proximité d'Orléans (hydroliennes à turbines
- Cas des hydroliennes à ondulations
- Cas des centrales tourbillonnaires
- Cas des usines marée-motrices
- Cas des barrages bien exploités en France mais qui méritent peut être une modernisation.

Ces moyens, (au moins les premiers cités) respectent l'écologie , contrairement aux éoliennes et n'ont pas leurs nombreux inconvénients.

On peut s'interroger sur les raisons qui poussent actuellement nos dirigeants à favoriser exagérément les éoliennes alors qu'il est possible de proposer

d'autres énergies renouvelables aussi efficaces et plus respectueuses de l'environnement.

Notre voisin Allemand, qui est actuellement notre premier importateur en éoliennes y est peut-être pour quelque-chose !

Mais de plus, nous constatons également un phénomène tout à fait inique concernant l'implantation très inégale des éoliennes en France :

Certaines régions comme l'île de France ou la région Alpes-côte d'azur assez puissantes pour s'opposer, sont totalement protégées , et même, dans notre région de la Nouvelle Aquitaine, nous constatons une répartition très inégale, au détriment des départements les plus pauvres, tels la Charente (16), la Vienne (86)et les Deux-Sèvres (79) pour qui les subventions qu'ont leurs proposent ne sont pas négligeables au regard de leur sous-développement et qui sont, de ce fait, plus facilement convaincues..

Nous pensons donc, qu'outre le choix discutable de ce type d'énergie, l'implantation dans une zone déjà largement saturée en éoliennes n'a pas de justification.

Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire, de bien vouloir porter à la connaissance de la préfecture notre réflexion.

Véronique et J-Louis CARDE

Sujet : [INTERNET] Parc éolien des Chaumes - Paizay-Naudouin - ma Contribution

De : de Montault Aymeric <ademontault@yahoo.fr>

Date : 05/12/2021 22:59

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

A l'attention du Commissaire-Enquêteur

Vous voudrez bien trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique sur le projet de parc éolien des Chaumes

— Pièces jointes : —

Saveilles - Lettre au commissaire-enquêteur.docx

30 octets

M Aymeric de MONTAULT

le 4 décembre 2021

27 route de Chatellars

17120 MEURSAC

A Monsieur me Commissaire-Enquêteur

Parc éolien des Chaumes

Envoi par e-mail à l'adresse : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Je vous écris tant à titre personnel, propriétaire-gestionnaire d'un monument historique protégé, qu'en tant que Délégué régional du Poitou-Charentes de la Demeure Historique, association reconnue d'utilité publique qui représente trois mille immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

En effet je déplore que le château de Saveilles, protégé au titre des monuments historiques, est sous la menace du projet en cours ce qui va à l'encontre des raisons pour lesquelles il a fait l'objet d'une protection de l'Etat.

Les photos du promoteur montrent que les 4 aérogénérateurs du projet SOLVEO, d'une hauteur de 185 mètres en bout de pale, seront tous en situation de covisibilité avec le château de Saveilles. La preuve de ce fait résulte des photos 33,34 et 35 du dossier ainsi que du rapport SOLVEO ou, en page 31, le promoteur reconnaît expressément que, pour le château de Saveilles, l'incidence des éoliennes qu'il demande à pouvoir ériger est forte et que sa sensibilité est forte.

SOLVEO reconnaît aussi qu'il existe déjà actuellement près de Saveilles un paysage éolien déjà dense avec lequel il faudra composer.

Après consultation du dossier déposé à l'appui de la requête et en particulier la carte publiée en page 29 de la note de présentation du promoteur SOLVEO, nous avons relevé le nombre des éoliennes déjà installées, les autorisations accordées et les demandes en cours :

Dans l'aire d'étude éloignée du projet : 195 éoliennes, dont :

- Eoliennes déjà installée : 94
- Autorisations d'installer des éoliennes déjà raccordées : 34
- Demandes en cours dans l'aire délimitée par un trait irrégulier de couleur rouge : 63
- **La société VOLKSWIND France se prépare elle aussi à demander un permis d'installation d'un parc éolien à proximité du château de Saveilles. L'emplacement des 4 éoliennes se situerait à proximité des éoliennes voulues par SOLVEO.**

Sur la carte du promoteur mais à la périphérie de l'aire d'étude éloignée : 84 éoliennes, dont :

- Éoliennes déjà installées figurant sur la carte du promoteur SOLVEO mais hors de l'aire d'étude : 26
- Autorisations accordées : 21
- Demandes en cours : 37

Si l'on prend en compte uniquement les éoliennes déjà installées (120) et les autorisations accordées (55) il est déjà certain que le territoire autour de Paizay-Embourie sera défiguré par 175 éoliennes. Les promoteurs demandent à pouvoir y ajouter encore 104 éoliennes.

Au total, 279 éoliennes installées, en cours d'installation ou en projet sur cette portion du territoire de la Charente. Une telle situation porte un nom : la saturation de ce territoire.

Notre pays s'est engagé dans une transition énergétique afin de satisfaire aux objectifs de développement durable. Si cette prise de conscience est salubre, la politique publique de développement des énergies renouvelables ne doit pas pour autant occulter la protection du patrimoine et des paysages. En effet protéger l'environnement consiste aussi à prendre en considération le voisinage et le paysage.

Il n'est pas contestable que l'implantation d'éoliennes de 185 m de haut dans ce territoire de la Charente **viendrait modifier profondément ses paysages encore largement ruraux et modifier son écosystème.** Avec des conséquences importantes pour les habitants proches du site éolien qui verront leur cadre de vie se dégrader fortement. Mais aussi pour les populations plus éloignées et l'activité touristique comme l'hébergement commercial ou le tourisme culturel, en raison du caractère tout à fait disproportionné de ces machines géantes.

L'étude d'impact semble tout à fait insuffisante sur les points évoqués ci-dessus, notamment les photomontages présentés, qui ne permettent pas de juger d'une façon objective les conséquences sur les paysages et le cadre de vie des populations.

A l'appui de cet argumentaire je vous demande de prendre un avis négatif sur ce projet.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces observations, je vous prie d'agrée, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, ma considération distinguée.

A de Montault